

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 09/12/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 22/12/2020

**Délibération n° D-2020-427**

Centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur -  
Délégation de service public - Convention d'affermage -  
Avenant n°1

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Secrétaire de séance :** Valérie BELY VOLLAND

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Direction Animation de la Cité**

**Centre sportif, évènementiel et d'affaires de  
l'Acclameur - Délégation de service public -  
Convention d'affermage - Avenant n°1**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le contrat de délégation de service public de l'Acclameur, prévoit une phase d'observation de la chaufferie bois comprise entre le 1er juillet 2019 et le 30 mai 2020.

Pour des raisons techniques, notamment d'impossibilité de remise des installations au délégataire, cette phase d'observation n'a pu avoir lieu.

Le 6 novembre 2020, le délégataire, l'entreprise chargée de la maintenance, l'installateur et le délégant ont établi le procès-verbal de remise de l'installation. Toutes les parties sont désormais d'accord pour mettre en service cette chaufferie.

En outre, la crise sanitaire Covid 19 a considérablement réduit l'activité de l'Acclameur. En cela, cette chaudière ne pourra être exploitée pleinement avant la reprise d'activité complète.

Il convient donc de reporter cette phase d'observation, et plus précisément acter de son début à partir de la reprise d'activité, et ce pour une durée de 5 mois de fonctionnement effectif de cette chaudière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'Acclameur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

**Contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation sous forme d'affermage du Centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur à Niort**  
- AVENANT n°1 à la convention d'affermage signée le 28 juin 2019

Entre les soussignés

La Commune de Niort  
Représentée par son Maire, Monsieur Jérôme BALOGE, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2020,  
Ci-après dénommée "le Délégrant" ou "la collectivité"

D'une part,

et

La SO SPACE, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 3.488.742,50 €, dont le siège social est situé à l'hôtel de ville de Niort, place Martin Bastard, 79000 Niort, inscrite au registre du commerce des sociétés de Niort sous le numéro 340 926 153, représentée aux fins ci-après par Monsieur Jérôme BALOGE, son Président-Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en séance du 24 novembre 2020,  
Ci-après dénommée "le Délégataire"

D'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Par contrat de Délégation de Service Public signé en date du 28 Juin 2020, la Collectivité a confié à la SO SPACE, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du Centre Sportif, Evènementiel et d'Affaires de l'Acclameur à Niort.

Il comprend, en outre, une chaufferie bois conçue à l'origine pour être le dispositif principal de chauffage de cet ouvrage délégué.  
Cependant, en raison d'aléas entourant sa mise en fonctionnement, la chaufferie bois n'a pu être remise au Délégataire dans les délais prévus contractuellement et fixés initialement au 1<sup>er</sup> Juillet 2019.

Le présent avenant a pour objet de modifier les dates de mise en exploitation de la chaufferie bois, de permettre sa remise au Délégataire et corrélativement de recadrer la période d'observation en lien également avec les conséquences de la crise sanitaire sur les activités du Centre de l'Acclameur.

Ceci exposé, il est convenu de ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Biens remis au délégataire**

**Article 14.1.1 ouvrages et équipements**

Les termes du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 14.1.1 sont remplacés comme suit :

« Toutefois, en raison d'un accident survenu durant le chantier et ayant entraîné de graves conséquences, la chaufferie bois n'a pu être réceptionnée par le Délégrant qu'en date du 23 Avril 2019 et, en lien avec la saison de chauffe, a été remise au Délégataire en état de fonctionnement le 06 Novembre 2020 pour une première mise en service. »

**Article 14.1.1.1 Mise en service de la chaufferie bois**

*a) Date d'entrée en service*

La phrase « L'exploitation de la chaudière bois est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 » est remplacée comme suit:

« L'exploitation de la chaufferie bois est autorisée à compter du 06 Novembre 2020 ».

*c) Obligations*

La phrase « Cette phase d'observation débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et s'achèvera le 30 mai 2020 » est modifiée comme suit :

« Cette phase d'observation débutera à la date de reprise des activités au sein de la Grande Halle de l'Acclameur à l'issue de l'interruption liée à la crise sanitaire et s'achèvera après 5 mois de fonctionnement effectif couvrant une période de chauffe »

**ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES**

Les autres clauses du contrat signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 28 juin 2019 restent inchangées.

**ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Fait à Niort le,

<p><b>Le délégant Pour la Ville de Niort</b></p> <p><b>Pour le Maire Niort L'Adjointe déléguée</b></p> <p><b>Christelle CHASSAGNE</b></p>	<p><b>Le Délégataire Pour la SO SPACE</b></p> <p><b>Le Président-Directeur Général</b></p> <p><b>Jérôme BALOGÉ</b></p>
---	--